



Peer to peer mise en demeure ak avocats

Par **dgedji**, le **25/02/2012** à **16:42**

Bonjour,

je reviens sur le sujet qui semble toucher de nombreux internautes qui ont un reçu un recommandé leur demandant de payer 588€ pour éviter des poursuites pour téléchargement d'un film porno constaté en 2010 grâce à l'identification de leur adresse IP . même si cela paraît illégal en France , cette action semble l'être en Allemagne et AK Avocats vient de saisir la CNIL pour contre attaquer contre les réactions des internautes : c'est le monde à l'envers . en attendant nous n'avons que quelques jours pour prendre une décision et nous exécuter en payant ou non .

quelqu'un peut il me conseiller sur les risques réels encourus dans cette histoire et ce que nous devons faire à court terme car je suis un peu perdu
merci d'avance

Par **skaramouche**, le **12/03/2012** à **16:51**

En ce qui concerne cette affaire, je suis tj un peu inquiet moi aussi. Je ne veux certainement pas avoir d'ennuis avec la justice. Là, j'ai une légère tendance à céder pour que tout soit réglé rapidement.